



Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

À partir du 26 avril 2023, l'emblème de l'«European Investment Bank», qui figure ci-après, est protégé conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. l'emblème



14 avril 2023

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle

